



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 2 septembre 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

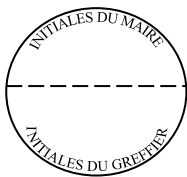
Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Claude-Marc Raymond

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Autorisation de dépenser
9. Règlements
10. Communications
11. Direction générale
12. Développement économique
 - 12.1 Autorisation de paiement à la firme Artelia Canada (FNX) - Mandat de services professionnels dans le quartier industriel
13. Environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

14. Greffe et affaires juridiques

14.1 Autorisation de dépenser

14.2 Mandat complémentaire pour services professionnels d'un évaluateur-agréé – Lot 3 131 045 au cadastre du Québec

14.3 Position de la Ville de Delson – Avis d'intention de vendre le lot 3 129 315 au cadastre du Québec

14.4 Dépôt du rapport annuel 2024 – Règlement sur la gestion contractuelle

15. Informatique

15.1 Autorisation de dépenser

16. Loisirs

16.1 Autorisation de dépenser

16.2 Autorisation de signatures – Contrats pour les activités de loisirs de la session hiver/printemps 2026

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

18.1 Autorisation de dépenser

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

20.1 Autorisation de dépenser

20.2 Autoriser le lancement de processus d'appels d'offres

21. Trésorerie

21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés

21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

21.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

22. Aménagement du territoire

22.1 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 154, rue Bisson

22.2 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 181, chemin Saint-François-Xavier

23. Affaires nouvelles

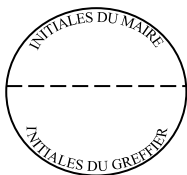
24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-09-365

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Rencontre avec la Stella-Jones;
- Plaintes citoyennes transmises;
- Arbres morts;
- Contribution au Comité intermunicipal de transport (CIT) en 2016.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un citoyen s'exprime sur le dossier suivant:

- Point 14.2 de la séance.

2025-09-366

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-367

AUTORISATION DE DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-25-09-1 d'une somme de 5 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 000 \$
Total général	5 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires n^{os} 02-110-00-492 et 02-110-00-605.

QUE le certificat de trésorerie n^o 2025-09-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-368

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ARTELIA CANADA (FNX) - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc.;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n^o 442418 d'une somme de 31 319,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période du 1^{er} juin 2025 au 15 août 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n^o 442418 d'une somme de 31 319,19 \$, taxes incluses, à la firme Artelia Canada (FNX-Innov. inc.) pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n^o 22-490-00-722.

QUE le certificat de trésorerie n^o 2025-09-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-369

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-09-1 d'une somme de 22 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	22 000 \$
Total général	22 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires n^{os} 02-140-00-341, 02-140-00-412, 02-140-00-420, 02-140-00-493 et 02-140-00-600.

QUE le certificat de trésorerie n^o 2025-08-31 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-370

MANDAT COMPLÉMENTAIRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ÉVALUATEUR-AGRÉÉ - LOT 3 131 045 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson souhaite acquérir, de gré à gré ou par expropriation, le lot 3 131 045 au cadastre du Québec, propriété de la firme Transports Cinquino (2000) inc.;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est nécessaire dans le cadre du prolongement projeté du boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2023, le conseil municipal a mandaté la firme LB Évaluation afin de procéder à la confection d'un rapport d'évaluation quant à la valeur marchande du lot 3 131 045 et des bâtiments dessus construits;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de procéder à une actualisation de la valeur marchande de tel lot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à la firme LB Évaluation, dans le cadre des procédures en expropriation à être instituées quant au lot 3 131 045 au cadastre du Québec, un mandat complémentaire d'accompagnement pour une somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n^o 02-150-00-417.

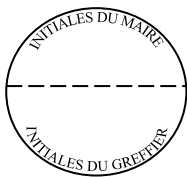
QUE le certificat de trésorerie n^o 2025-09-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-371

POSITION DE LA VILLE DE DELSON – AVIS D'INTENTION DE VENDRE LE LOT 3 129 315 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a procédé à l'inscription et la notification au mois de mai 2024 d'un avis d'assujettissement à un droit de préemption quant au lot 3 129 315 au cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'une résolution avait été adoptée à cet effet lors de la séance du 9 avril 2024;

CONSIDÉRANT que le 21 juillet 2025, les propriétaires du lot concerné ont notifié à la Ville de Delson un avis d'intention de vendre l'immeuble;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions du Règlement n° 738, la Ville dispose d'un délai de 60 jours à compter de la notification de tels avis pour informer les propriétaires de ses intentions quant à l'exercice de son droit de préemption et son intention d'acquérir les immeubles au prix et aux conditions qui y sont énoncées;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie par ailleurs d'un délai additionnel de 60 jours pour requérir l'inscription d'un acte de transfert de propriété au registre foncier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal se prévale du droit de préemption grevant le lot 3 129 315 au cadastre du Québec pour une considération de 368 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, et en informe les propriétaires concernés.

QUE le conseil mandate M^e Stéphanie Groulx ou M^e Stéphanie Hénault, de la firme SGH Notaires, afin de procéder à la rédaction, à la signature ainsi qu'à l'inscription de l'acte de transfert de propriété requis dans les circonstances et autorise le maire ainsi que le greffier à signer tel acte, pour et au nom de la Ville de Delson.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du surplus libre, poste budgétaire n° 59-110-00-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-372

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* exige que le greffier dépose au conseil et publie sur le site web de la Ville le rapport annuel concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024.

QU'il soit procédé à la publication de tel rapport sur le site web de la Ville de Delson, pour consultation par toutes personnes intéressées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-373

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-25-09-1 d'une somme de 625 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	625 \$
Total général	625 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire n° 02-190-00-335.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-374

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-09-1 d'une somme de 19 500 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds de parcs et terrains de jeux	19 500 \$
Total général	19 500 \$

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-375

AUTORISATION DE SIGNATURES - CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA SESSION HIVER/PRINTEMPS 2026

CONSIDÉRANT qu'à chaque saison, la Ville de Delson offre à ses citoyens et ceux des villes avoisinantes, une panoplie d'activités pour tous les groupes d'âges;

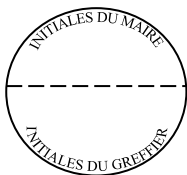
CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux différentes clientèles et en fonction de la popularité de certaines de nos activités passées, le Service des loisirs a planifié les programmations pour les activités de loisirs, de la semaine de relâche, de la bibliothèque et culturelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la signature des contrats pour les activités récréatives de la session hiver/printemps 2026 pour un montant total de 45 765 \$, sous réserve du choix des artistes devant être retenu par les Élus.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-09-376

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-09-1 d'une somme de 22 195,92 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	22 195,92 \$
Total général	22 195,92 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire n° 02-180-99-458.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-377

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-09-1 d'une somme de 108 660,61 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	88 660,61 \$
Fonds d'entretien des bâtiments municipaux	20 000 \$
Total général	108 660,61 \$

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-09-378

AUTORISER LE LANCEMENT DE PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre de l'appel d'offres	Type
Location de machinerie et main-d'oeuvre lors de travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc, années 2025-2026	Invitation
Travaux de planage et de pavage sur diverses rues	Public
Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux, année 2026 et deux années optionnelles	Invitation
Service de patrouille lors des opérations de déneigement, hiver 2025 et deux années optionnelles	Invitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder au lancement des appels d'offres pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-379

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2025

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 566 980,16 \$, des chèques annulés d'une somme de 9 514,17 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 841 245,47 \$, des paiements par débit direct d'une somme de 20 782,84 \$, des paiements par débit direct annulé d'une somme de 2 069,55 \$, totalisant une somme de 1 417 424,75 \$ pour la période du 16 juillet au 15 août 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 21 août 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-09-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-380

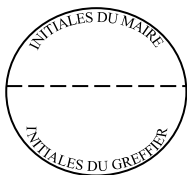
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 juillet au 15 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-09-381

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 juillet au 15 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-382

APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 154, RUE BISSON

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-309, pour la propriété située au 154, rue Bisson;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en une rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement du revêtement extérieur en aluminium par un revêtement en combinaison de maçonnerie et de bois d'ingénierie de type Canoxel ainsi que le remplacement du revêtement des murs latéraux et arrière par un revêtement de bois d'ingénierie de type Canoxel;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-08-059 adoptée le 19 août 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 154, rue Bisson telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-383

APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 181, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le nouveau local commercial sis au 181, chemin Saint-François-Xavier;

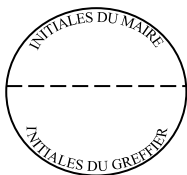
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une enseigne posée à plat sur le mur avant de l'immeuble commercial;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-08-060 adoptée le 19 août 2025, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 181, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée et aux conditions suivantes:

- Un aménagement paysager de qualité devra être réalisé à la base de l'enseigne détachée existante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Un dépôt de garantie de 1 000\$ sera exigé du propriétaire de l'immeuble visé par la demande, à titre de compensation préalable à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturales, conformément au *Règlement n° 741 sur les biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Point 14.3 de la séance;
- Modification du schéma d'aménagement.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un citoyen s'exprime sur les dossiers suivants:

- Point 14.3 de la séance;
- Résultat de l'ouverture des soumissions de la toiture et du chalet Trudeau.

2025-09-384

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier